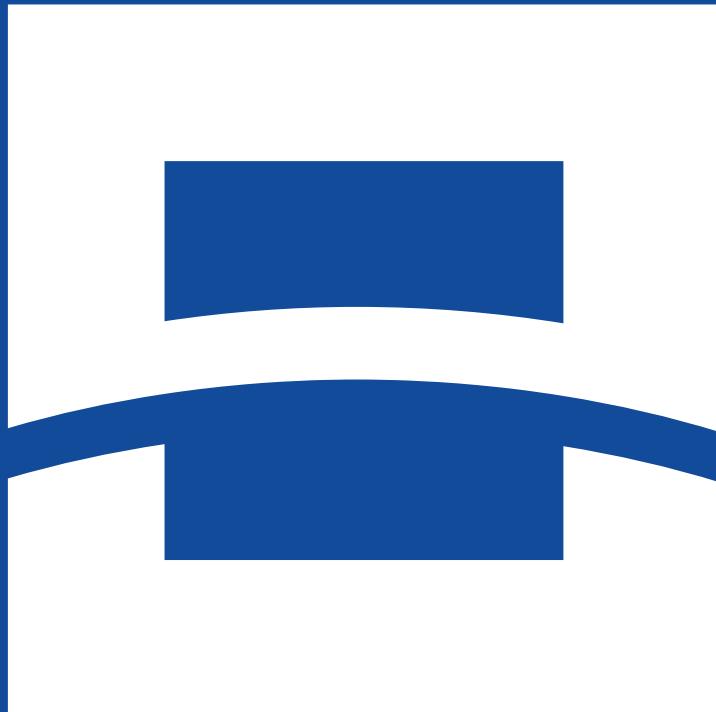


PHIDA À L'ABRI DU TEMPS

Séminaire Étanchéité des Bâtiments



TOITURES, LES BONNES PRATIQUES

ÉTANCHÉITÉ

FERBLANTERIE-COUVERTURE

RÉSINE

FAÇADE

SANITAIRE

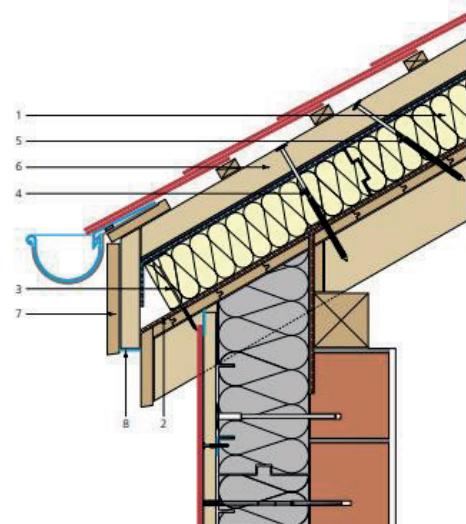
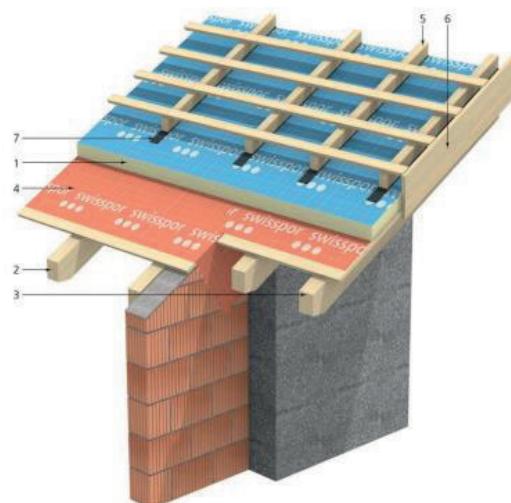


télécharger
le support de cours

TOITURE PENTE

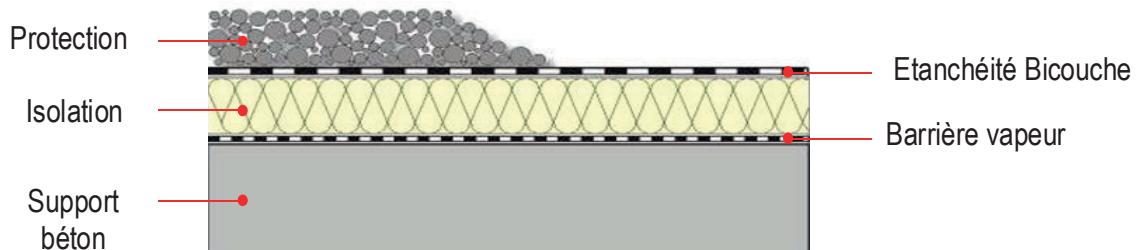
- 1) Isolation sur chevron
- 2) Chevron
- 3) Chevron d'avant toit
- 4) Lambris avec pare-vapeur

- 5) Contrelatte
- 6) Virevent
- 7) Bande d'étanchéité



TOITURE PLATE

Toiture chaude traditionnelle



Simplicité, bon rapport coût/performance

AVANT**AUJOURD'HUI**

RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Quelles subventions pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment

M-01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

- Subvention de CHF 40.-/m² de la surface isolée de l'élément de construction dans le canton du JURA
- Subvention de CHF 50.-/m² de la surface isolée de l'élément de construction dans le canton de Fribourg
- Subvention de CHF 60.-/m² de la surface isolée de l'élément de construction dans le canton de Neuchâtel
- Subvention de CHF 70.-/m² de la surface isolée de l'élément de construction dans le canton de Valais
- Subvention de CHF 80.-/m² de la surface isolée de l'élément de construction dans le canton de Vaud ($U \leq 0,15 \text{ W/m}^2\text{K}$)
- Subvention de CHF 140.-/m² de la surface isolée de l'élément de construction dans le canton de Genève

<https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/>

RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Conditions d'octroi de la subvention M-01 dans le canton du JURA

M-01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

- Donnent droit à une contribution les bâtiments ayant obtenu l'autorisation de construire **avant 2000**.
- Donnent droit à une contribution uniquement **les parties de bâtiments qui étaient déjà chauffées dans la situation initiale**. Les nouvelles constructions, les agrandissements ainsi que les surélévations ne donnent droit à aucune contribution.
- Seuil de la valeur U de l'élément de construction donnant droit à la contribution: $U \leq 0,20 \text{ W/m}^2\text{K}$. Exception pour les murs, sols enterrés de plus de 2 m: $U \leq 0,25 \text{ W/m}^2\text{K}$.
- La valeur U des éléments de construction donnant droit à la contribution doit être **améliorée d'au moins 0,07 W/m²K**.
- Contribution minimal: CHF 3'000.-. Equivalents à une surface de **75 m²**
- Contribution maximal: CHF 100'000.-.
- **CECB Plus** (si pas possible: analyse sommaire avec recommandation de procédure selon le cahier des charges de l'OFEN) à partir de **10'000 Fr. de subvention par demande**

RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Termes et définitions

La valeur U (auparavant valeur k), c.-à-d. le coefficent de transmission thermique, est utilisée pour déterminer la capacité d'isolation thermique d'un élément de construction (p. ex. mur, toit, plafond, portes, fenêtres, etc.). La valeur U est l'un des paramètres les plus importants du calcul de l'isolation thermique des bâtiments. Plus la valeur U est faible, plus l'élément ou le matériau de construction est isolant, c.-à-d. moins la chaleur s'échappe.

La valeur U d'une épaisseur d'isolation dépend de la conductivité thermique λ (lambda) d'un matériau et de son épaisseur: $U = \lambda / \text{épaisseur}$.

Pour pouvoir recevoir des subventions par l'intermédiaire du Programme Bâtiments, le toit et la façade doivent afficher **une valeur U de $\leq 0,20 \text{ W/m}^2\text{K}$** et une **amélioration de la valeur U d'au moins $0,07 \text{ W/m}^2\text{K}$** .

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), identique pour toute la Suisse, évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO₂. **Le CECB Plus** se compose du CECB et d'un rapport de conseil établi en vue d'une rénovation énergétique. L'établissement d'un CECB est possible aussi bien pour les immeubles résidentiels que pour les bâtiments administratifs ou scolaires, les hôtels, les commerces, les restaurants ou les affectations mixtes de ces catégories.



RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Quelles subventions pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment

IP-14 Bonus pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (en complément à la mesure M-01)

- Subvention de CHF 30.-/m² de référence énergétique (SRE) **si la classe C du CECB** est atteinte après l'assainissement (JU/NE)
- Subvention de CHF 40.-/m² de référence énergétique (SRE) **si la classe B du CECB** est atteinte après l'assainissement (JU/NE)
- Subvention de CHF 50.-/m² de référence énergétique (SRE) **si la classe C du CECB** est atteinte après l'assainissement (VD/GE)
- Subvention de CHF 60.-/m² de référence énergétique (SRE) **si la classe B du CECB** est atteinte après l'assainissement (VD/GE)
- Subvention de CHF 60.-/m² de référence énergétique (SRE) **si la classe C du CECB** est atteinte après l'assainissement (VS)
- Subvention de CHF 60.-/m² de référence énergétique (SRE) **si 90% des surfaces toitures + façades + murs enterrés sont isolés** après l'assainissement (FR)

Conditions d'octroi

- Cumulable avec la M-01
- Réservée aux bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un CECB
- Après rénovation, le bâtiment présente une **étiquette d'efficacité énergétique minimum CECB C** au niveau de l'enveloppe
- Le montant total de la subvention s'élève au maximum à 50% de l'investissement en prenant en compte la contribution M-01

<https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/>

RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Procédure pour effectuer les demandes de subventions auprès du Programme Bâtiments

1. Contacter le service cantonal de l'énergie

Renseignez-vous avant le début du projet de construction auprès du service de l'énergie de votre canton. Les mesures et subventions d'encouragement varient selon les cantons.

2. Demander un conseil énergétique

Il peut être judicieux de demander un conseil énergétique professionnel et/ou de faire établir un [CECB Plus](#) (Certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil). Adressez-vous pour ce faire à un expert indépendant en énergie ou en CECB. Le service d'information énergétique vous fournira une liste de contact des experts cantonaux certifiés. Nous vous recommandons de demander aux moins deux offres de concurrents et d'exiger des références. [Liste d'experts](#)

3. Réaliser un concept d'assainissement

Définissez un plan d'assainissement bien réfléchi avant le début des travaux. Ce dernier comprend l'ampleur de l'assainissement ainsi que la réalisation par étapes.

4. Faire une demande de subvention

Effectuez une demande de subvention dès qu'un concept d'assainissement détaillé est disponible. Il est important que vous soumettiez la demande de subvention avant le début des travaux.

5. Assainissement

Les travaux peuvent commencer. Les subventions vous seront versées après la fin de ceux-ci. Nous vous souhaitons beaucoup de succès lors de votre assainissement!

Vidéo tutoriel sur <https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/procedure/apercu/>

RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Exemple de calcul de subvention - JURA

Rénovation de l'enveloppe du bâtiment – M-01

Maison de 10 x 15 m, hauteur 8 m avec un rez de chaussez (150 m²) et un étage habitable (150 m²)

- Isolation des façades – 460 m² → Subvention de CHF 40.- x 460 m² = CHF 18'400.-
- Isolation de la toiture – 150 m² → Subvention de CHF 40.- x 150 m² = CHF 6'000.-

IP-14 Bonus pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (JURA)

- Classe énergétique après travaux **CECB C** → Subvention de CHF 40.- x 300 m² (150m² rez + 150 m² étage) = CHF 12'000.-

TOTAL SUBVENTION = CHF 36'400.-



RENOVATION ET SUBVENTION

Le Programme Bâtiments



Besoin d'aide?

Contactez notre bureau d'ingénieurs partenaire basé à Lausanne et Echallens Olonor Ingénierie Sàrl

Olonor est spécialisé dans les domaines suivants :

- Bilan thermique et gestion énergétique dans le bâtiment
- Etablissement de certificats énergétiques cantonaux des bâtiments CECB et CECB Plus
- Etablissement des demandes de subvention auprès des Cantons et de la Confédération (Programme Bâtiments)
- Diagnostic de polluants (amiante, plomb, PCB, HAP, ...) dans le bâtiment et suivi de chantier de dépollution.
- Analyse de votre empreinte écologique; calcul et conseils de réduction de l'empreinte
- Gestion des déchets – PEO
- Elaboration de systèmes de management durable: qualité, environnement, santé, sécurité (pour les entreprises et les communes)



Olonor Ingénierie Sàrl
Av. de longemalle 21
1020 Renens
+41 21 512 06 06
info@olonor.ch

FICHES ECOSCORE

télécharger les fiches Ecoscores



ECOSCORE
PHIDA Ecoplus



Écoscore PHIDA Ecoplus

Notre système de toiture:

- 1 Bâti
- 2 Goulotte émissaire
- 3 Mousse L1 150g/m³ - Peau collante
- 4 Jambage Adit-MIC 1000 - Epaisseur? - 80mm
- 5 Couche de drainage et de déversoir
- 6 Goulotte drainante et de déversoir
- 7 Isolation

Emissions de Gaz à effet de serre: 42.1 kgCO₂/m² Équivalent à 100 km en voiture

Part recyclée: 46% masse de matière recyclée

Évalué par ECO 2020 (version 2020)

Surveillé par earth action

ECOSCORE
PHIDA Eco



Écoscore PHIDA Eco

Notre système de toiture:

- 1 Bâti
- 2 Goulotte émissaire
- 3 Mousse L1 150g/m³ - Peau collante
- 4 Jambage Adit-MIC 1000 - Epaisseur? - 80mm
- 5 Couche de drainage et de déversoir
- 6 Mousse PRO AQUA (épaisseur inconnue)
- 7 Goulotte drainante et de déversoir
- 8 Isolation

Emissions de Gaz à effet de serre: 63.4 kgCO₂/m² Équivalent à 167 km en voiture

Part recyclée: 36% masse de matière recyclée

Évalué par ECO 2020 (version 2020)

Surveillé par earth action

ECOSCORE
PHIDA Reno



Écoscore PHIDA Reno

Notre système de toiture:

- 1 Bâti
- 2 Laine minérale VS 100
- 3 Mousse L1 150g/m³ - Peau collante
- 4 PIR 40 - Epaisseur? - 80mm
- 5 Isolation ECO 20 150g/m³
- 6 Brousses 200g/m² - Plancher inconnu
- 7 Couche de drainage et de déversoir
- 8 Isolation

Emissions de Gaz à effet de serre: 81.0 kgCO₂/m² Équivalent à 372 km en voiture

Part recyclée: 0% masse de matière recyclée

Évalué par ECO 2020 (version 2020)

Surveillé par earth action

ENTRETIEN DE TOITURE



Apparition de mousse et de végétaux non désirés en toiture. Risque de perforation de la membrane d'étanchéité.

ENTRETIEN DE TOITURE



Apparition de mousse et de végétaux non désirés en toiture. Risque de perforation de la membrane d'étanchéité.

ENTRETIEN DE TOITURE



Contrôle de ferblanterie, des raccords d'étanchéité, de l'état des tuiles et de la sous couverture.

ENTRETIEN DE TOITURE

PHIDA possède des équipes dédiées pour nettoyer, contrôler et effectuer les petites réparations lors des entretiens annuels à forfait de toitures plates/pentes.

PHIDA est également formé pour installer des systèmes antichute conforme en toiture et de les contrôler selon la législation en vigueur.

PRESTATIONS COMPRISSES

Contrôle de l'étanchéité

Établissement d'un rapport

Ratissage nécessaire & désherbage

Évacuation des déchets organiques et inorganiques

Arrachage des poussées de végétaux indésirables

Nettoyage soigné et contrôle des naissances pluviales

SYSTÈME DE SECURISATION ANTICHUTE EN TOITURE

Réglementation et obligations du MO



SYSTÈME DE SECURISATION ANTICHUTE EN TOITURE

Réglementation

Les **dispositifs de sécurité** tels que les systèmes antichute, les points d'ancrage, les garde-corps, les sorties de toiture, etc. doivent être planifiés en fonction des spécificités locales, de l'**OTConst** et des directives locales de manière à permettre un entretien en toute sécurité du système d'étanchéité et des différentes techniques en toiture (CVSE, Solaire etc..)



SYSTÈME DE SECURISATION ANTICHUTE EN TOITURE

Obligations du MO

La loi impose aux propriétaires d'immeuble de mettre à disposition des intervenants un système de sécurisation en toiture conforme et entretenu chaque année.

En cas d'accident, le propriétaire/Maitre d'Ouvrage peut être rendu responsable pénalement (p.ex de meurtre ou de blessure par négligence) s'il a négligé son devoir de diligence comme par exemple l'absence de contrôles de sécurité.

AVANTAGES

- Mise en CONFORMITÉ de votre toiture.
- Eviter une PROCÉDURE pénale en cas d'accident
- La VALORISATION du bien immobilier
- Permet d'accueillir des intervenants en toiture en toute SÉCURITÉ

SYSTÈME DE SECURISATION ANTICHUTE EN TOITURE

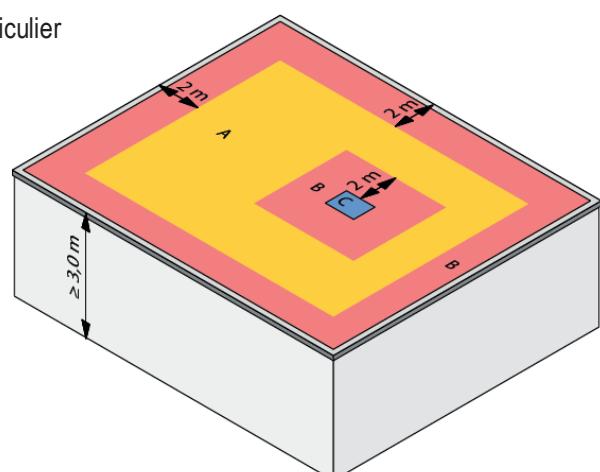
Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles

A = zone de danger

B = zone de danger particulier

C = Coupole de toit avec zone de danger particulier

Toutes toitures, terrasses, surfaces accessibles ou accessibles occasionnellement doivent être équipées d'un système de sécurité permettant aux travailleurs d'exercer leurs tâches sans risque de chute.



SYSTÈME DE SECURISATION ANTICHUTE EN TOITURE

Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles

Déterminer la classe d'équipement à mettre en place en fonction de l'utilisation de la toiture

Intensité d'utilisation / de maintenance (Catégorie d'utilisation)	A	B	C
Groupes de personnes	Intervalle de maintenance faible env. une fois/année • Toits plats sans installations techniques, comme p. ex. des installations solaires	Intervalle de maintenance moyen une à deux fois/année • Installations techniques, p. ex. des installations solaires • Installations d'aération etc.	Intervalle de maintenance élevé plusieurs fois/année • Travail sans dispositif d'ancre • Engazonnements intensifs • Installations techniques
Personnes ayant suivi une formation EPI contre les chutes 2 ^e	Classe d'équipement 1 • Espace de chute $\geq 6,25 \text{ m}$ • Durée des travaux max. 2 jours pour une personne	Classe d'équipement 1, 2 • possible comme système de retenue dès 3,0 m d'espace de chute • Durée des travaux max. 2 jours pour une personne	Classe d'équipement 3
Personnes non formées pour l'utilisation d'une protection encordée.	Classe d'équipement 3	Classe d'équipement 3	Classe d'équipement 3
Trafic public de personnes P. ex. des terrains de jeux sur des garages en sous-sol, des terrasses de toit accessibles en général.	Classe d'équipement 4	Classe d'équipement 4	Classe d'équipement 4

© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments

Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles

Classe d'équipement 1 = Points d'ancre individuels (PAI)

- Formation travaux en hauteur exigée
- Intervention max 2 jours pour 1 personne
- Espace de chute libre sans obstacle $\geq 6,25 \text{ m}$

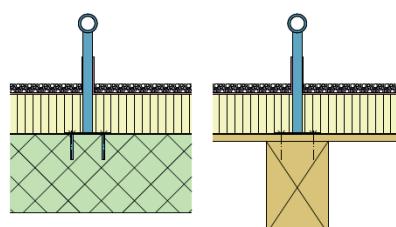


Fig. 5: Classe d'équipement 1: PAI monté sur un toit plat avec isolation thermique, variante sur du béton et sur une charpente

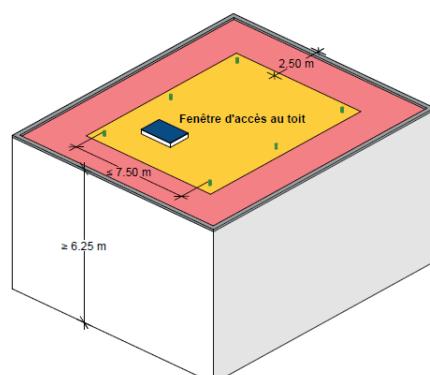


Fig. 8: Distance réglementaire du PAI

© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments**Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles****Classe d'équipement 1 = Points d'ancrage individuels (PAI) pour toiture pente**

- Formation travaux en hauteur exigée
- Intervention max 2 jours pour 1 personne



© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments**Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles****Classe d'équipement 2 = Potelets avec ligne de vie**

- Formation travaux en hauteur exigée
- Intervention max 2 jours pour 1 personne
- Hauteur $\geq 2 \text{ m}$

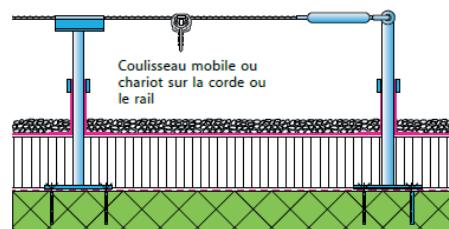
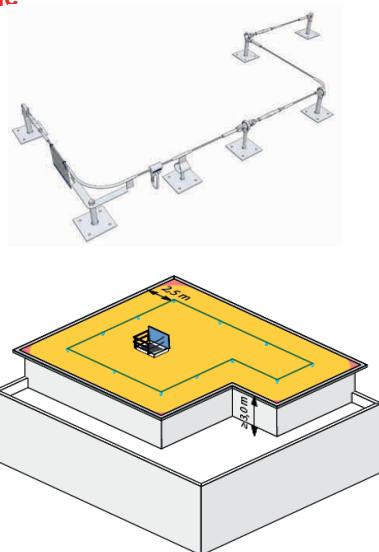


Fig. 14: Classe d'équipement 2: système horizontal permanent à corde surpassable avec tendeur ancré directement dans le béton armé



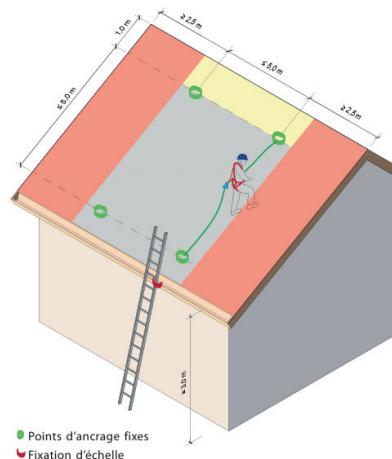
© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments

Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles

Classe d'équipement 2 = Potelets avec ligne de vie

- Formation travaux en hauteur exigée
- Intervention max 2 jours pour 1 personne
- Hauteur $\geq 2 \text{ m}$



© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments

Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles

Classe d'équipement 3 = Protection collective/latérale

- Pas de formation travaux en hauteur exigée
- Intervention de plus de 2 jours/personne autorisé

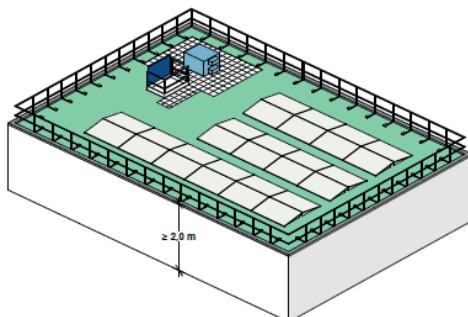


Fig. 22: Classe d'équipement 3: protection collective à recommander pour les toits plats auxquels on doit accéder plusieurs fois par an pour de la maintenance ou d'autres travaux

© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

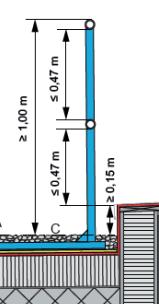


Fig. 16: Classe d'équipement 3: Système de protection latérale avec poids de retenue

SIA 271 Étanchéité des bâtiments Systèmes de sécurisation antichute public

Classe d'équipement 4 = **Gardes corps**

- Selon norme Garde-corps et parapets SIA 358



© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments Systèmes de sécurisation antichute pour interventions ponctuelles

Les bonnes pratiques

- Adressez-vous à des professionnels pour l'élaboration du concept de sécurité en toiture
- Adapter la classe d'équipement en fonction de l'utilisation de la toiture et de ses aménagements
- Exiger le protocole de pose du système antichute et la documentation d'usage
- Souscrire à un contrat d'entretien annuel, obligatoire pour les systèmes avec ligne de vie



© Enveloppe des édifices Suisse, mesures de sécurité sur les toits 10.2021

SIA 271 Étanchéité des bâtiments

Panneaux photovoltaïques et toitures plates

- Faire un **diagnostic de la toiture** avant la pose des panneaux photovoltaïques (rénovation)
- Prévoir une isolation dont la contrainte à la compression $\geq 120 \text{ kPa}$
- Prévoir des lés **d'étanchéité renforcés** avec armature polyester (types EP4, EP5 etc..)
- Prévoir une sectorisation tous les **300 m²**
- Prévoir une couche de **désolidarisation et de protection** entre le support des panneaux et l'étanchéité
- **Le plan de calepinage** des panneaux tiendra compte de l'emplacement de la ligne de vie, des naissances EP et de tous les autres éléments traversants qui devront en tout temps rester visibles et accessibles.



DONNEES TECHNIQUES DES ISOLANTS POUR TOITURES PLATES

EN VERT LES ISOLANTS ADMIS EN TOITURE POUR SUPPORTER
LA CHARGE DE PANNEAUX PHOTOVOLATIQUES $\geq 120 \text{ kPa}$

Types de matériaux	Conductivité thermique $\lambda \text{ d} = \text{W}/(\text{m K})$	Masse volumique kg/m^3	Résistance à la compression	
			kPa	
MINERAL				
Flumroc PRIMA	0.038	120	50	
Isover LITOBACK NS	0.037	100	60	
SwissporROC Type 150	0.041	150	65	
Rockwool TAUXO NP	0.039	140	100	
Flumroc MEGA	0.045	160	120	
Foamglas Type T3+	0.036	120	310	
Type T4+	0.041	125	390	
Type S3	0.045	135	580	
Type F	0.050	165	940	
SYNTHETIQUE				
EPS 15	0.038	15	60	
EPS 20	0.036	20	100	
Lambda Roof	0.029	25	130	
PUR/PIR	0.018 - 0.030	30	150	
XPS	0.027 - 0.035	35	200	
EPS 30/40	0.033	40	170/250	
VEGETAL				
Liège expansé	0.040	100 - 120	100	

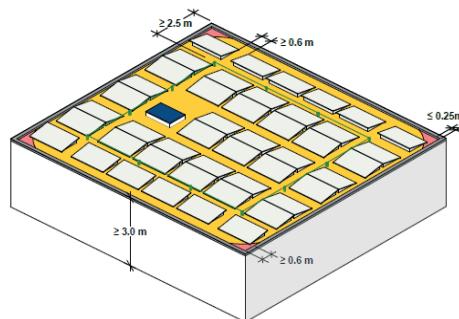
TABLEAU DE CONVERSION DES UNITES DES RESISTANCES A LA COMPRESSION

N / mm ²	kPa	kg / mm ²	N / cm ²	kg / cm ²	t / m ²
0.100	100	0.010	10	1.00	10

Données indicatives sous réserve de modifications. A vérifier avec les fournisseurs des divers produits lors de l'étude.

SIA 271 Étanchéité des bâtiments Panneaux photovoltaïques et toitures plates

- Prévoir une voie de circulation d'au minimum 60 cm de large pour permettre l'entretien et nettoyage de l'installation
- Prévoir une distance ≤ 25 cm de chaque côté de l'installation solaire pour empêcher toute possibilité de circulation
- Prévoir une réception partielle d'ouvrage avant la pose des panneaux photovoltaïques
- Mettre en place les mesures nécessaires pour éviter les risques de perforation de l'étanchéité lors de la pose des panneaux photovoltaïques.



QUESTIONS ET CONSEILS TECHNIQUES?



PHIDA Groupe SA
Responsable Technique et Commercial
Marcel Fressineau
marcel.fressineau@phida.ch
+41 79 157 49 98



PHIDA Groupe SA
Directeur Commercial
Gregory Perret
gregory.perret@phida.ch
+41 76 349 20 24

PHIDA

Nos services

DIAGNOSTIC DE TOITURE

-  3 sondages de votre toiture afin de déterminer le matériaux qui la composent.
-  Contrôler de l'étanchéité générale de votre toiture.
-  Établissement d'un rapport complet et détaillé avec l'appui de photos.
Et diagnostic précisant si une installation photovoltaïque est envisageable en l'état ou si des modifications doivent être apportées en amont de la pose de panneaux solaires.
-  Chiffrage des éléments utiles.



ENTRETIEN

-  Contrôle de l'étanchéité
-  Ratissage nécessaire & désherbage
-  Arrachage des poussées de végétaux indésirables
-  Établissement d'un rapport
-  Évacuation des déchets organiques et inorganiques
-  Nettoyage soigné et contrôle des naissances pluviales



SYSTÈME ANTICHUTE

-  Mise en CONFORMITÉ de votre toiture.
-  Éviter une PROCÉDURE pénale en cas d'accident
-  La VALORISATION du bien immobilier
-  Permet d'accueillir des intervenants en toiture en toute SÉCURITÉ



ÉTANCHEITÉ

Étanchéité bitumineuse et synthétique,
isolation, toiture végétalisée et/ou photovoltaïque



Glacier 3000



Musée de l'Horlogerie Girard-Perregaux - La Chx-de-Fds

FERBLANTERIE-COUVERTURE

Toitures plates ou en pente, tuiles panotron et
panneaux photovoltaïques, fenêtres de toiture



Millenium - Lausanne

RÉSINE

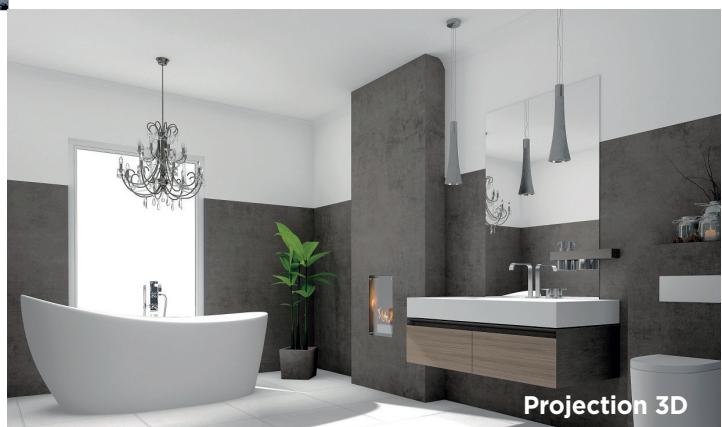
Revêtements de sol sans joint,
traitement de surface intérieur & extérieur



Maujobia - Neuchâtel

FAÇADE

Façade ventilée,
panneaux polyéthylènes, métalliques, minéraux



Projection 3D

SANITAIRE

Installations neuves et rénovations



À L'ABRI DU TEMPS

■ ÉTANCHÉITÉ
■ FERBLANTERIE-COUVERTURE
■ RÉSINE
■ FAÇADE
■ SANITAIRE

 **450**
COLLABORATEURS

 **20** SOCIÉTÉS
DE RENOM EN SUISSE

 **FONDÉ EN**
1931

ÉTANCHÉITÉ

PHIDA Étanchéité (VD) SA
Av. de Longemalle 21
1020 Renens
021 637 31 31
vaud@phida.ch

PHIDA Étanchéité (Riviera) SA
Rte de Fenil 56
1809 Fenil-sur-Corsier
021 925 95 95
riviera@phida.ch

PHIDA SIFFERT Étanchéité (FR) SA
Au Martzé 5
1772 Grolley
026 460 82 00
fribourg@phida.ch

PHIDA Étanchéité (VS) SA
Rte du Simplon 14
1902 Evionnaz
027 766 40 10
valais@phida.ch

PHIDA France SAS
Rue du Nant Boré 228
ZA des Grands Vris
74540 Alby sur Cheran
France
+33 4 50 02 60 23
info@phida.fr

SANITAIRE

PHIDA Sanitaire SA
Rue des Noyers 2a
2000 Neuchâtel
032 730 50 50

MILLIQUET SA
Ch. de Fontany 2
Case postale 148
1032 Romanel-sur-Lausanne
021 312 77 57
info@milliquet.ch

PHIDA Étanchéité (Nord Vaudois) Sàrl
Ch. de la Chèvre 2
1400 Yverdon-les-Bains
024 445 38 80
nord-vaudois@phida.ch

PHIDA Étanchéité (JU) SA
Rte de Porrentruy 80
2800 Delémont
032 552 28 28
jura@phida.ch

PHIDA Étanchéité (GE) SA
Ch. Barde 2
1219 Le Lignon
022 304 17 00
geneve@phida.ch

PHIDA Étanchéité (NE) SA
Rue des Parcs 104
2000 Neuchâtel
032 730 50 50
neuchatel@phida.ch

PHIDA Étanchéité (NE) SA
succursale de La Chaux-de-Fonds
Rue des Entrepôts 41
2300 La Chaux-de-Fonds
032 925 00 77
neuchatel@phida.ch

RÉSINE

PHIDA Résine SA
Av. de Longemalle 21
1020 Renens
021 634 60 92
resine@phida.ch

PHIDA Résine SA
succursale d'Evionnaz
Rte du Simplon 14
1902 Evionnaz
027 766 40 10
resine@phida.ch

FERBLANTERIE-COUVERTURE

PHIDA Ferblanterie SA
Ch. de la Chèvre 4
1400 Yverdon-les-Bains
024 424 82 90
ferblanterie@phida.ch

PHIDA Ferblanterie SA
succursale du Mont-sur-Lausanne
Ch. du Petit-Flon 33
1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 646 84 37
ferblanterie@phida.ch

PHIDA Ferblanterie SA
succursale de Vernier
Ch. Barde 2
1219 Le Lignon
022 304 17 00
geneve@phida.ch

PHIDA Ferblanterie SA
succursale de la Chaux-de-Fonds
Rue des Entrepôts 41
2300 La Chaux-de-Fonds
032 925 00 78
neuchatel@phida.ch

FAÇADE

PHIDA Façade (VD) SA
Ch. du Petit-Flon 33
1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 646 84 37
facade.vd@phida.ch

PHIDA Façade (NE) SA
Rue de l'Hôtel de ville 107
2300 La Chaux-de-Fonds
032 968 68 80
facade.ne@phida.ch



Contactez-nous

